

Consultation de DORGAT pour avis dans l'instruction des documents d'urbanisme



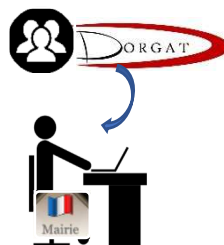
Dépot en Mairie

- Délivrance du récépissé



Service instructeur public

- Vérification complétude / délais
- Transmission du dossier aux organismes consultés dont DORGAT



Réception des avis de DORGAT et autres organismes consultés



Instruction / rédaction du projet de décision



Délivrance de l'arrêté final par le Maire

DORGAT- Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur